



## MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS

*(Avis adopté par l'Assemblée plénière du 18 décembre 2006)*

1. Le Conseil soutient les actions entreprises en vue de tirer parti au mieux des données existantes afin d'**éviter les collectes et les traitements redondants**. Il enregistre avec satisfaction plusieurs projets en ce sens : travaux sur les données des assurances, harmonisation des collectes de détention de titres, rationalisation des statistiques de dépôts et crédits des non-résidents.
2. Le Conseil encourage les procédures d'**analyse fine des coûts et avantages avant toute nouvelle collecte**. Il se félicite notamment de la concertation approfondie menée avec les représentants de la profession en vue de déterminer le champ optimal de la collecte lors de la mise en place du projet européen auprès des autres intermédiaires financiers (OFIs) : cette collecte permettra en particulier de disposer d'informations plus riches et harmonisées au niveau européen sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM).
3. Le Conseil souhaite que la réponse au questionnaire de l'OCDE sur les **fonds de pension** soit complétée en cherchant à améliorer la connaissance de l'épargne retraite. Il demande à être tenu informé des progrès réalisés en ce sens par l'ensemble des administrations concernées sur la base de définitions coordonnées.
4. Le Conseil prend acte des avancées en matière de diffusion des **statistiques régionales et locales sur les dépôts et crédits** et suivra avec intérêt la bonne fin de cette demande.
5. Le Conseil souhaite une plus forte mobilisation des **sources d'information sur le secteur bancaire** afin de permettre la réalisation d'études et de recherches économiques dans le cadre des possibilités offertes par la loi de 1951, élargies en 2004, ainsi que par les règlements européens en la matière.